

REGLEMENTATION CINERAIRE

MODE D'EMPLOI!

☐ Jeudi 5 juin – Formation à distance

La crémation

Les obligations et responsabilités de la commune

Le devenir des cendres et de l'urne

La conservation des cendres

La destination de l'urne et des cendres

La gestion des sites cinéraires

Les équipements obligatoires

Les équipements facultatifs

Les sites cinéraires

L'exemple des Forêts cinéraires

Les objectifs

Maîtriser la réglementation relative à la crémation et aux sites cinéraires

Mettre en pratique les connaissances acquises



Cochez la case correspondante

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com

REGLEMENTATION CINERAIRE: MODE D'EMPLOI!

☐ Jeudi 5 juin 2025 – Formation à distance			
-, -			
Nom Prénom Fonction E.Mail Tel mobile Nom de la collectivité Adresse.			
		Code postal/ville	•••••
		Tel professionnel	
		Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)	
		Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !	
ochez la case correspondante			
Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants	440 €		
Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants	590 €		
Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,			
Conseils départementaux et Conseils régionaux	690 €		
Entreprises privées et publiques	790 €		
ulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se fo s avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours			

formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter: 06.40.40.91.86 - contact@fpt-formations.com

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans Horaires: 9h30-17h

votre convocation